



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

inondations

Question écrite n° 101387

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur le plan de prévention des inondations. Il souhaiterait connaître les principales mesures préconisées afin d'éviter une nouvelle catastrophe comme Xynthia.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a adopté le 17 février 2011 le plan interministériel « submersions rapides » qui tire les leçons des drames survenus en 2010 : la tempête Xynthia et les inondations de la Dracénie. Le plan s'articule autour de quatre axes complémentaires : la maîtrise de l'urbanisation et l'adaptation du bâti ; l'amélioration des systèmes de surveillance, de prévision, de vigilance et d'alerte ; la fiabilité des ouvrages et des systèmes de protection ; l'amélioration de la résilience des populations (la culture du risque et les mesures de sauvegarde). Concernant le littoral, les principales mesures préconisées concernent : la réalisation de plans de prévention des risques naturels littoraux : 305 seront ainsi élaborés ou révisés en vue d'une approbation sous trois ans ; la mise en place de systèmes de vigilance pour les submersions marines : le dispositif « vigilance-vagues-submersions », annexé au dispositif existant de vigilance départementale, est en cours d'étude par Météo-France et sera mis en place d'ici à la fin 2011. Ultérieurement, le dispositif de prévision des crues sera étendu aux submersions marines, en commençant par les estuaires et les zones à plus forts enjeux ; les digues et autres ouvrages de protection littoraux seront progressivement remis à niveau, grâce à un financement exceptionnel mis en place par l'État, à hauteur de 500 Meuros sur six ans, qui pourra subventionner les projets portés par les collectivités ; la culture du risque et la mise en place de mesures de sauvegarde, en particulier les plans communaux de sauvegarde, seront encouragés.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101387

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable, transports et logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mars 2011, page 1912

Réponse publiée le : 12 juillet 2011, page 7615